

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice: 21

- membres présents : 19 - suffrages exprimés : 19

- pour : 19

DÉLIBÉRATION nº B2022/164

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance. Présents: Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE et Laurent LAGES

Objet : Actualisation Demande de subventions - Tourbières de Clarens

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Tourbières de Clarens », l'État et l'Europe participent financièrement aux dépenses engagées, à hauteur de 100 % du montant TTC pour le fonctionnement.

Vu la délibération de la CCPL 2022-083B en date du 7 juin 2022 envisageant la réalisation d'un diagnostic faune/flore et la venue d'un stagiaire,

Considérant que les contraintes opérationnelles rencontrées sur l'année 2022 qui ont eu impact sur certaines actions dont celles du diagnostic,

Considérant que la stagiaire retenue s'est désistée quelques jours avant le lancement de l'opération,

Le service instructeur de l'Etat (DDT) demande à la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) d'actualiser la demande de financement 2022 en conséquence.

Le plan de financement actualisé est :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Valorisation des frais liés à l'animation du site (prestations de services, rémunération personnel, déplacement, repas, coûts indirects,)	8 632.00 €	État (47 %) Europe FEADER (53 %)	4 057.04 € 4 574.96 €
TOTAL	8 632.00 €	TOTAL	8 632.00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- de valider l'actualisation du plan de financement pour l'animation du site tel que présenté par Monsieur le Président,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions de l'Etat et de l'Europe (FEADER) sur la base de ce plan de financement actualisé,
- de mandater Monsieur le Président pour engager toutes les démarches utiles et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO Le secrétaire de séance Alain PIASER

Affichée le

2 3 NOV. 2022